

Sommaire

Page	Jour d'après : Pour une « relance » réussie : sortir des vieilles ornières et libérer les imaginations	3
2	Covid-19 : Les effets de la crise seront-ils rattrapés un jour ?	4
	Prospective : Croissance, niveau ; comprendre les débats sur la conjoncture	5
	Inégalités : Lutte contre la fraude en France : faible avec les forts et vice versa	7
	Fiscalité : Fin de l'ISF et PFU, les effets de ces cadeaux aux plus riches confirmés	8
	Protection sociale : Retour sur le transfert de 136 milliards d'euros de dette de l'Acosse à la Cades	9
	Argent public France : Stratégie confirme l'inefficacité du CICE	10
	Emploi : Le travail détaché en France : quelques éléments de chiffrage	11
	Flexibilité : Déréguler le marché du travail pour favoriser l'emploi : une idée de moins en moins consensuelle	12
	Pluralisme de la presse : La liquidation des sociétés d'agences de diffusion porte atteinte à l'accès à l'information	13

Page  À lire

16 Où va l'argent des pauvres
Colombi D



Édito

Un faux plan de relance sans contreparties

La crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois fait maintenant place à une crise sociale et économique de grande ampleur. Elle est la conséquence de politiques d'austérité, de casse des services publics, de cadeaux fiscaux au patronat et à la finance. Elle découle aussi de la gestion catastrophique du gouvernement, faisant la part belle à l'économie et à la finance en lieu et place de la santé des populations.

Pendant plusieurs mois, le gouvernement a annoncé vouloir préparer la relance de l'économie et de la production, pour soi-disant limiter les impacts de la crise économique sur la santé financière du pays. Ils ont fait mine de vouloir que le monde d'après la crise sanitaire ne ressemble pas au monde d'avant.

Nous étions donc en droit d'attendre un véritable plan de rupture par rapport aux politiques passées. Mais ce sont, une nouvelle fois, les vieilles recettes qui sont utilisées !

Un plan de relance étalé sur deux ans et doté de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards sont censés venir du plan de relance européen pas encore validé, qui intègre des mesures déjà annoncées par ailleurs, telles celles concernant le Ségur de la santé, la mise en place de

l'activité partielle de longue durée, le plan jeune et le plan d'investissement d'avenir.

100 milliards d'euros pour relancer l'économie alors que les richesses créées dans le pays représentent l'équivalent de 2400 milliards, cela ne démontre pas une grande ambition !

Un plan de relance qui n'en a que le nom, un gouvernement qui ne change pas de logiciel, nous sommes très loin du plan de rupture nécessaire au progrès social et environnemental.

Une fois de plus, le gouvernement déverse des millions d'euros d'aides aux entreprises sans exiger de contreparties en matière de création d'emplois, même si selon le Premier ministre il permettrait d'en créer 160 000. 100 milliards pour 160 000 emplois, belle revalorisation salariale en perspective !

Face à ce plan, la CGT oppose ses propositions pour un autre modèle de société, une autre répartition des richesses par des transformations économiques, sociales et environnementales radicales : « Le progrès social et environnemental, c'est possible et urgent ! »

Véronique Martin
membre du Bureau confédéral

LE PROGRES SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL C'EST POSSIBLE ET URGENT !



Jour d'après

Pour une « relance » réussie : sortir des vieilles ornières et libérer les imaginations

La crise de la Covid-19 doit nous pousser à sortir du paradigme néolibéral dont elle est l'une des conséquences.

La situation économique et sociale est paradoxale – pour ne pas dire insupportable. L'un côté, on annonce que les contraintes budgétaires, prétendument intangibles il y a quelques mois, pourraient laisser la place aux distributions de crédits « *quoi qu'il en coûte* ». On admet que le marché, avec ses structures actuelles, ne peut pas guider le progrès économique ni faire face à la crise économique annoncée. On a, à juste titre, déclenché un vaste programme dit de « chômage partiel ». On annonce des centaines de milliards d'euros de subventions et de prêts ou de garanties publiques. Il existe des dizaines de milliards d'épargne accumulée chez les ménages aisés ou très aisés. Il existe donc des marges de manœuvre qu'on ne voulait pas reconnaître... ou se donner.

Les besoins sont identifiés

D'un autre côté, les besoins sont criants et, pour une large part, déjà bien identifiés :

- reconstituer les services et équipements publics, notamment de santé, d'éducation et de transport, mis à mal par des années d'austérité budgétaire et de « libre concurrence » dogmatique et faussée ;
- relancer la recherche et l'industrie, qui ont été largement délaissées ;
- revaloriser les salaires, notamment des « premiers de corvée », et leur offrir des perspectives de progression, au-delà de quelques primes ponctuelles et « intéressements ».

Qu'on ne nous dise pas, comme certains banquiers, qu'on ne sait pas quoi faire de l'épargne et des crédits mobilisables ! Et pourtant, on présente comme une fatalité, une perspective inéluctable, un nombre important de faillites d'entreprises dont beaucoup sont viables et une croissance considérable du chômage.

Sortir des vieilles ornières

Alors que le moment d'hésitation que l'économie et la société ont connu et connaissent encore pourrait fournir une occasion de libérer les imaginations, de sortir des vieilles ornières.

Les vieilles ornières, c'est l'acceptation têtue des inégalités considérables et croissantes de revenus et surtout de patrimoines. C'est le refus d'envisager un impôt sur les fortunes et les plus hauts revenus, c'est le projet toujours différé de taxer les transactions financières. Le prétexte (ne pas décourager l'investissement et le travail) est parfaitement fallacieux : ces fortunes ne sont pas justifiées par le travail et le mérite, elles alimentent moins l'investissement dans le pays que les achats somptuaires, les spéculations et les exportations de capitaux.

Les vieilles ornières, c'est la liberté presque absolue des mouvements de marchandises et de capitaux. Les vieilles ornières, c'est un patronat qui fait tout comme s'il tenait à garder un chômage élevé pour peser sur les salaires et précariser le travail. Et qui a l'oreille des gouvernants depuis des décennies. Il se présente pourtant une occasion exceptionnelle de réduire la durée légale du travail. Cela pourrait permettre de créer assez rapidement les millions de nouveaux emplois que

requiert une croissance nouvelle. Et pourtant, les dirigeants continuent de miser sur l'augmentation du temps de travail de ceux qui sont déjà surchargés. Et de jouer sur les heures supplémentaires.

Les vieilles ornières, c'est aussi un système bancaire et financier presque totalement sourd et aveugle aux exigences sociales et environnementales. Les centaines de milliards de prêts et de garanties d'emprunt annoncées semblent pour une large part conservées ou dirigées vers des agents économiques incapables d'en faire un usage socialement utile.

Les petites entreprises, les coopératives, les associations, les citoyens, les artistes qui tentent de promouvoir des actions locales trouvent le plus souvent guichet clos, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez de patrimoine pour garantir leur financement et surtout leurs remboursements. Dans le même temps, la spéculation fait rage sur les marchés financiers et les actionnaires exercent une pression ravageuse, et finalement antiéconomique autant qu'antienvironnementale, sur les entreprises.

De véritables avancées sont possibles

Libérer les imaginations, c'est admettre – enfin – que les salariés dans les entreprises et les citoyens en général connaissent mieux que quiconque les réalités qu'ils vivent. Et qu'ils ont des idées à faire valoir.

Pour combattre le chômage et la précarité, une véritable sécurité sociale professionnelle est à inventer. Ce serait le moment. Et qu'on ne nous dise pas que ce serait trop cher : la Sécu a été créée à la Libération dans une situation infiniment moins favorable.

Libérer les imaginations, ce serait recréer un véritable Commissariat au plan. Profiter de la levée (provisoire ?) des verrous budgétaires. Donner corps à l'intention affichée d'entreprendre la réindustrialisation et de mobiliser

les énergies localement. Écouter les citoyens et les syndicats en abandonnant la contre-réforme des retraites et celle de l'assurance chômage...

À défaut, les intentions affichées apparaîtraient comme de simples actions

de communication dans la période préélectorale qui est déjà entamée... Le risque existerait alors de rater la relance comme a été manquée celle qui a suivi la crise financière de 2007-2008.

Alain Gély

Covid-19

Les effets de la crise seront-ils rattrapés un jour ?

La crise de la Covid a conduit à une récession d'une ampleur jamais connue dans les pays développés en période de paix.

Ainsi, à l'heure actuelle, Bercy prévoit une chute du produit intérieur brut de 11 % en 2020 pour la France, suivie d'un fort rebond en 2021 et 2022. C'est ce que les économistes appellent, en langage imagé, « *une reprise en V* ». Toutefois, la question que débattent les différents instituts de prévision économique est de savoir si cette reprise permettra de rattraper les effets de la crise à plus ou moins long terme, ou si cette croissance sera définitivement perdue. Cette question cruciale pour l'avenir des systèmes de retraite a été récemment débattue au sein du Conseil d'orientation des retraites dans le cadre de

la préparation d'un rapport que lui a commandé le Premier ministre Jean Castex. À cette occasion, le Trésor a donné sa vision des perspectives à long terme de l'économie française, et elles ne sont guère encourageantes.

Baisse des investissements à cause de la crise

Du fait de la crise de la Covid-19, les entreprises ont cessé d'investir : il y a eu un trou d'air dans l'accumulation du capital. Du coup, il va bien y avoir une reprise, mais la trajectoire de la croissance future sera parallèle à celle qui aurait été observée avant crise : il n'y aura pas de rattrapage intégral. La trajectoire de croissance se trouvera durablement environ 2 points en dessous de ce qu'aurait été son niveau sans crise sanitaire (ce qui représente au bas mot une perte de l'ordre de 50 mil-

liards d'euros par rapport à la situation avant crise). L'économie française prendra deux à trois ans de retard par rapport aux scénarios antérieurs.

Comme avec la crise de 2008, la crise sanitaire se traduirait donc par une baisse du potentiel de croissance à long terme de l'économie. Il y aura par la suite une baisse des gains de productivité qui pourraient à long terme être plus proches de 1 % par an plutôt que des 1,3 % qui servaient de base aux scénarios de la réforme des retraites. On attendra avec impatience les nouvelles hypothèses de croissance qui serviront de base tant au projet de loi de finances qu'au PLFSS. Il reste qu'en tout état de cause ces hypothèses, comme le plan de relance reposent sur une priorité à l'économie de l'offre, et sur la poursuite de la primauté des actionnaires.

Pierre-Yves Chanu

Prospective

Croissance, niveau ; comprendre les débats sur la conjoncture

Alors que le doute plane toujours sur le recul de l'activité sur l'année 2020, les estimations pour 2021 font fortement débat. Faisons le point sur les différents scénarios envisagés.

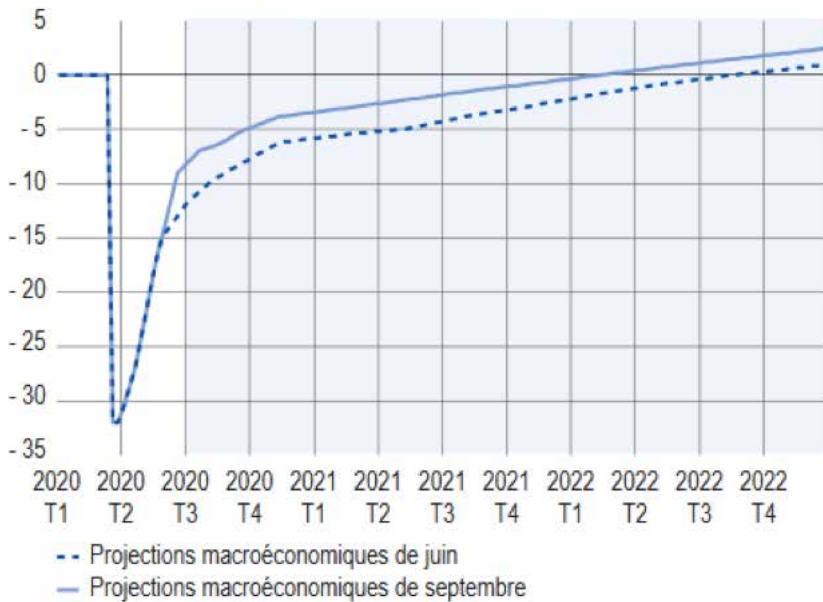
Des hypothèses de croissance revues à la hausse

Selon la Banque de France, le PIB réel (c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation) chuterait de 8,7 % en 2020 puis remonterait de 7,4 % en 2021 et 3 % en

2022. Ces estimations de septembre sont bien plus optimistes qu'en juin, où la chute anticipée pour 2020 était de 10,3 % avant une remontée moindre de 6,9 % en 2021 et 3,9 % en 2022. Il est à noter que ces estimations sont basées sur l'hypothèse d'une

Graphique 1 : Niveau du PIB réel en France : une reprise en « aile d'oiseau »

(Base 100=T4 2019)



Source : Insee, Banque de France.

situation sanitaire stable, n'impliquant pas de nouvelles mesures de santé publique portant fortement atteinte à l'économie. Pour bien comprendre ces successions de chiffres, il peut être utile de raisonner à partir d'indices (cf. tableau ci-dessous). On voit bien ici que malgré des chiffres de croissance qui paraissent à première vue très positifs et prometteurs, il ne s'agit que d'un effet de rattrapage. Même avec les nouvelles estimations de la Banque de France et une croissance de plus de 7 % en 2021, le PIB de la France ne retrouverait son niveau d'avant crise qu'au début de l'année 2022.

Est-ce très (ou trop) optimiste ?

De nombreux économistes jugent ces estimations trop optimistes au motif notamment que de tels taux de croissance ne sont pas atteignables. Il s'agit d'une lecture quelque peu simpliste des chiffres. Comme le montre le graphique ci-dessus, le PIB de l'année 2020 est totalement plombé par le 2^e trimestre et le confinement. Ainsi, la baisse prévue du PIB de 8,7 % n'est pas uniformément répartie sur l'année. Dès à présent, le niveau d'activité est à plus de 91,3 % de la « normale ». On voit bien le « pic » de croissance juste après le plongeon sur le graphique. Le

problème vient de la suite : après le pic, il faut s'attendre à une remontée beaucoup plus lente, avec des conséquences violentes sur l'emploi.

Ainsi, même si la reprise se stoppait et le niveau d'activité d'aujourd'hui perdurait, on connaîtrait une croissance de près de 5 % en 2021. C'est simplement un effet de rattrapage par rapport à l'année 2020, exceptionnelle par ses circonstances. Autrement dit, la croissance n'est pas un bon indicateur pour comprendre la situation économique.

Quoi qu'il en soit, les chiffres de 2021 seront à mettre en relation avec ceux de 2020 : plus le plongeon sera profond cette année, plus le rebond apparaîtra élevé dans les statistiques. On peut l'illustrer avec le chômage aux États-Unis. En lisant uniquement les statistiques actuelles, on pourrait se réjouir et dire que « *les États-Unis ont créé des millions d'emplois en quelques semaines* ». C'est en réalité un peu plus compliqué que ça. En effet, des millions de travailleurs américains ont été licenciés dès les prémices de la crise sanitaire. Ainsi, aujourd'hui les entreprises réembauchent massivement pour retrouver la main-d'œuvre qu'ils avaient licenciée avant la crise.

Si le taux de croissance est un indicateur discuté et discutable pour de nombreuses raisons en temps normal, il l'est d'autant plus dans le contexte actuel. En effet, l'indicateur n'a pas été construit pour répondre à des périodes aussi troublées. Une fois n'est pas coutume, il s'agira d'aller au-delà des chiffres les plus répandus pour mieux comprendre la situation économique.

Indice base 100 en 2019	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel (scénario de septembre)	100	91,30	98,06	101
Croissance du PIB réel (scénario de juin)	100	89,70	95,89	99,63

Source : Banque de France

Victorien Pâté



LA
SÉCURITÉ
SOCIALE A

45 ANS



Inégalités

Lutte contre la fraude en France : faible avec les forts et *vice versa*

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Illustration avec la lutte contre la fraude.

Deux rapports se télescopent en septembre : un de la Cour des comptes sur la fraude aux prestations sociales¹, l'autre du Sénat sur la fraude fiscale². Cette mise en perspective rappelle qu'en matière de fraude, ce sont d'abord les plus précaires qui sont visés.

Fraude sociale : le mauvais débat

Le chiffre avancé par la Cour des comptes sur la fraude aux prestations est d'environ un milliard d'euros. Voilà de quoi pester contre le coût faramineux de l'assistanat... jusqu'à ce qu'on remette ces chiffres en perspective :

- la fraude ne concerne que **0,36 %** des bénéficiaires et 75 % des fraudes détectées sont en fait... des erreurs ou omissions³ !
- le non-recours aux prestations est curieusement occulté, alors que le manque à gagner pour les bénéficiaires pourrait se chiffrer en plusieurs milliards d'euros (environ 30 % de non-recours au RSA selon la Drees⁴ ; curieuse tendance pour des présumés fraudeurs que de... ne pas demander l'aide à laquelle ils ont droit) !
- la fraude sociale du côté employeur (travail non déclaré essentielle-ment) est quant à elle estimée à

plus de **20 milliards** par la Cour des comptes⁵ !

C'est donc bien du côté du non-recours et de la fraude bien plus coûteuse aux cotisations que devrait se situer le débat. Le gouvernement, en plus de la chasse à courre, a malheureusement une certaine appétence pour la chasse aux précaires.

Fraude fiscale : l'inefficacité du gouvernement

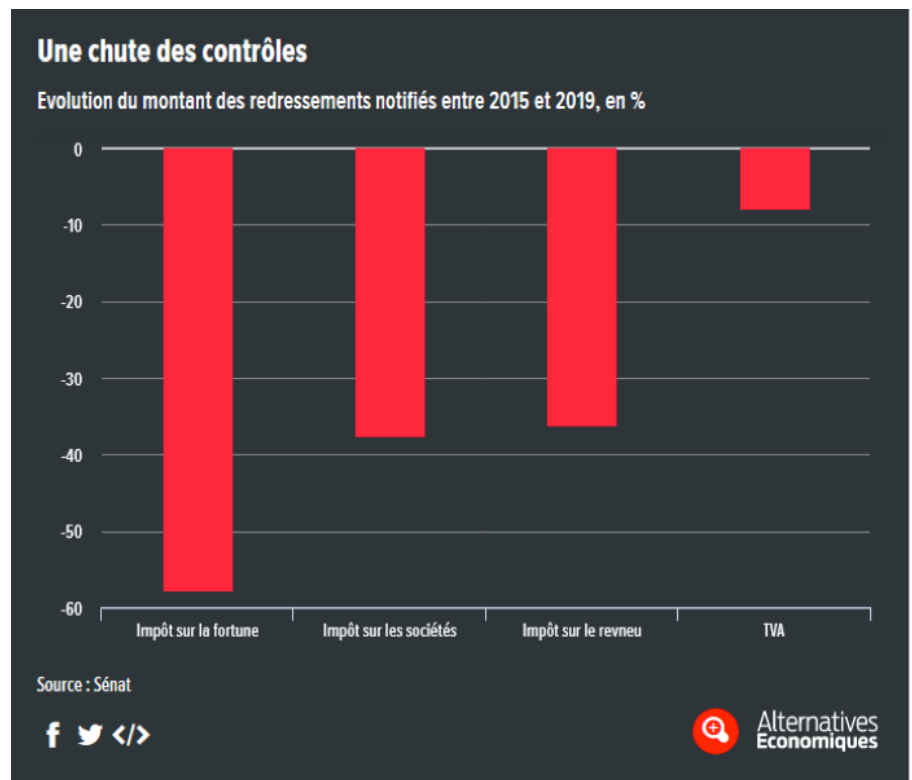
Du côté fiscal cette fois, le constat du rapport sénatorial repris par *Alternatives économiques* est sans appel : les contrôles sur les fraudes les plus coûteuses (impôt sur

les sociétés, ISF, et impôt sur le revenu) sont en chute libre : 13,9 milliards de redressements contre 21,2 en 2015.

C'est d'autant plus dommage que les estimations sur le coût de la fraude fiscale varient entre 60 et 100 milliards par an, faute d'estimation officielle. Mais il est absolument clair que c'est de ce côté-là qu'il y a matière à augmenter les moyens et les contrôles.

De maigres moyens... au mauvais endroit

Comme le rappelle Alexandre Derigny, la baisse du nombre de contrôles est d'abord le résultat de la baisse des moyens



Source : Alternatives économiques, 9 septembre 2020

1. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-lutte-contre-les-fraudes-aux-prestations-sociales>

2. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-668-notice.html>

3. https://www.francetvinfo.fr/economie/menages/allocations-familiales/quatre-chiffres-a-retenir-sur-la-fraude-aux-prestations-sociales_2069815.html

4. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/article/le-non-recours-aux-prestations-sociales-mise-en-perspective-et-donnees>

5. <https://www.capital.fr/economie-politique/la-fraude-aux-cotisations-sociales-estimee-entre-20-et-25-milliards-d-euros-962460>

humains qui lui sont affectés⁶. Dans le même temps, la Cnaf annonce la création d'équipes mobiles pour lutter contre la maigre fraude sociale⁷. C'est dire si nos dirigeants et hauts fonctionnaires ont le sens des priorités. L'urgence serait plu-

tôt de créer plusieurs milliers de postes de contrôleurs fiscaux sur la « grande fraude », technique, complexe, et extrêmement coûteuse. Cela impliquerait volonté politique, dont on peut douter de l'existence. Rappelons que 800 riches

contributeurs ont financé la moitié de la campagne d'Emmanuel Macron en 2017⁸. En politique comme dans l'entreprise, on ne brusque pas ses principaux actionnaires!

Mathieu Cocq

Fiscalité

Fin de l'ISF et PFU, les effets de ces cadeaux aux plus riches confirmés

Devrait-on être surpris ? D'après l'Insee, les mesures prises par Emmanuel Macron au profit des plus aisés ont augmenté les inégalités.

Après les études de l'Institut des politiques publiques et du Sénat, c'est au tour de chercheurs de l'Insee de sortir une étude⁹ sur les effets des réformes de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), du PFU (prélèvement forfaitaire unique) et de la CSG (contribution sociale généralisée) sur les revenus du patrimoine. Sans grande surprise, cette étude, comme les précédentes, vient conforter nos craintes.

Rappel des réformes

Le passage de l'ISF à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) a été l'une des toutes premières décisions d'Emmanuel Macron après son arrivée au pouvoir. Cette réforme a permis de faire sortir de l'assiette assujettie à l'ISF tout le patrimoine mobilier, c'est-à-dire les actions par exemple. Ce cadeau n'étant visiblement pas suffisant pour satisfaire les plus riches, le PFU a été mis en

place. Avant cela, les revenus mobiliers (dividendes, plus-values sur les actions, revenus d'assurance-vie, etc.) étaient soumis à des prélèvements sociaux à hauteur de 15,5 % ainsi qu'à l'impôt sur le revenu, soit entre 45 % pour la tranche la plus élevée et 0 % pour les ménages les plus modestes (en réalité, les ménages dont le revenu est inférieur à la première tranche d'imposition touchent rarement des dividendes et autres revenus mobiliers). Toutefois, cela permettait une certaine progressivité dans l'imposition de ces revenus du capital.

Désormais, ces revenus ne sont soumis qu'au PFU, qui est de 30 %. Pour les ménages les plus riches, l'imposition passe donc de 60,5 % à 30 %. Les plus modestes peuvent demander à conserver l'imposition sur le revenu si ça leur est plus avantageux.

« En même temps », pour financer ces cadeaux et tenter de faire croire que le capital était mis à contribution, la CSG sur les revenus du patrimoine non-soumis au PFU a augmenté de 8,2 % à 9,9 %. Les types de patrimoine concernés par cette augmentation sont les revenus fonciers,

les revenus issus des PEL (plan épargne logement), CEL (compte épargne logement) ou encore PEA (plan épargne action). Autrement dit, des produits d'épargne beaucoup plus démocratisés et pas seulement destinés aux grandes fortunes.

Effets de ces réformes

Comme nous le savions déjà, la transformation de l'ISF en IFI coûte 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques. Cela a permis à 340 000 ménages de voir leur revenu disponible augmenter de 9 770 € en moyenne, soit exactement 8 fois le Smic net. Les trois quarts de ces ménages appartiennent au 10 % les plus riches.

Concernant le passage au PFU, ce sont près de 5 millions de ménages qui en ont bénéficié, pour un gain moyen de 260 €. Le nombre de gagnants de la réforme peut paraître élevé, mais l'immense majorité des gains sont accaparés par les 10 % voire les 5 % les plus riches de la population.

En effet, les 15 % les plus riches captent 83 % du 1,76 milliard que cette réforme

6. <https://nvo.fr/tribune/lutter-contre-la-fraude-fiscale-necessite-des-moyens/>

7. <https://www.nouvelobs.com/social/20200914.OBS33280/la-caf-lance-des-equipes-de-contrôleurs-mobiles-specialises-dans-la-lutte-anti-fraude-sociale.html>

8. <https://www.franceculture.fr/politique/comment-800-grands-donateurs-ont-finance-la-moitie-de-la-campagne-demmanuel-macron>

9. « Effets des réformes 2018 de la fiscalité du capital des ménages sur les inégalités de niveau de vie en France : une évaluation par microsimulation », Félix Paquier et Michaël Sicsic. 2020, <https://insee.fr/fr/statistiques/465339>

coûte aux finances publiques. Il est intéressant de relever que 1,8 million de ménages seraient perdants, car le régime de l'imposition sur le revenu était plus avantageux que le PFU (il s'agit donc des ménages avec des revenus modestes ou moyens), mais ils ne feraient pas fait la démarche pour y être assujetti selon les hypothèses des auteurs. En effet, ils font l'hypothèse qu'un ménage sur deux y ayant intérêt ne fait pas la démarche. C'est plausible, l'optimisation étant plus compliquée quand on ne peut pas se payer les services d'un conseiller fiscal !

Pour ce qui est de la hausse de la CSG, elle a concerné plus de 16 millions de ménages – pas que des ménages aisés donc – pour une perte moyenne de 110 € par ménage. Dans l'absolu, la perte est plus importante pour les ménages les plus aisés, mais cela représente très peu par rapport à leur revenu. De plus, ces pertes restent largement inférieures aux gains évoqués précédemment. La conclusion de l'étude est implacable : cette réforme a contribué à l'augmentation des inégalités. N'oublions pas que ce sont les coupes budgétaires imposées

aux services publics qui financent ces cadeaux aux plus riches. Il faut dire que le président Macron devait bien ça aux ménages les plus riches ayant financé sa campagne électorale¹⁰.

Enfin, notons que, selon les auteurs de l'étude, ces réformes pourraient inciter les entreprises à verser davantage de dividendes, mis en réserve entre 2013 et 2017, alors que la fiscalité était moins favorable. La hausse des inégalités provoquée par ces réformes ne fait donc que commencer.

VP

Protection sociale

Retour sur le transfert de 136 milliards d'euros de dette de l'Acoss à la Cades

Deux lois promulguées le 7 août (une loi organique et une loi ordinaire) organisent le transfert à la Cades de la dette portée par l'Acoss, liée notamment à la crise de la Covid.

Cette dette de 136 milliards d'euros se décompose en 31 milliards d'euros de déficits constatés au 31 décembre 2019, dont plus de la moitié correspond à des déficits passés de la branche maladie de la Sécurité sociale, une dizaine de milliards d'euros au fonds de solidarité vieillesse, et 92 milliards d'euros aux déficits prévisionnels 2020-2023 du régime général, du FSV et de la branche vieillesse du régime agricole.

Notons que ce déficit correspond en fait à une sorte de provision pour risques. Le gouvernement ne disposait d'aucune prévision sur les déficits futurs de la Sécurité sociale au moment du

dépôt du projet de loi (à l'exception d'une vague estimation sur 2020 de 41 milliards d'euros de déficit).

Pour financer cette dette, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, qui devait initialement avoir amorti sa dette en 2024-2025, voit sa durée prorogée jusqu'en 2033. Ses ressources actuelles sont pérennisées : 0,5 point au titre de la CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) qui est un impôt proche de la CSG mais avec une assiette un peu plus large, 0,6 point de CSG, et un versement annuel du fonds de réserve des retraites de 2,1 milliards d'euros jusqu'en 2024 et de 1,45 milliard d'euros ensuite.

La CGT n'a jamais été favorable à la Cades, qui est une création du Plan Juppé. Les déficits accumulés sont en effet fondamentalement la conséquence de l'insuffisance des recettes dues au refus d'apporter les ressources nécessaires à l'équilibre des comptes,

et notamment au quasi-blocage de l'augmentation des cotisations patronales, ainsi qu'aux pertes liées aux exonérations de cotisations sociales.

En outre, cette dette qui est empruntée sur les marchés financiers internationaux (une partie de la dette est libellée en dollars, en yens, ou en dollars australiens ou canadiens) est financée exclusivement par des prélèvements sur les revenus des salariés et retraités. Les employeurs sont totalement exonérés, de même que les revenus financiers à l'exception de ceux provenant de l'épargne des ménages.

Il n'est pas inutile de revenir sur l'expérience de la Cades au moment où de bons esprits lancent l'idée d'un cantonnement de la dette Covid sur le modèle de la Cades. Outre que la question du périmètre de cette dette nous promet quelques débats passionnés (qu'est-ce qui est lié à la Covid et qu'est-ce qui ne l'est pas ?), la question des recettes qui

10. Rappelons avec Julia Cagé que 800 personnes ont financé la moitié de la campagne de Macron. On comprend son attachement aux « premiers de cordée ». Voir Cagé J., (2019), *Le Prix de la Démocratie*, Gallimard.

seraient affectées au remboursement de cette dette ne manquerait pas de se poser. Et il y a fort à craindre qu'au nom de la compétitivité des entreprises, ces dernières en seraient exonérées et que la charge reposerait sur les seuls ménages.

En outre, cette conception où les responsabilités de l'État seraient en quelque sorte « découpées en tranches » conduirait à changer forte-

ment son rôle. L'État à une responsabilité globale dans la solidarité nationale dont il ne peut et ne doit surtout pas s'exonérer, qui par certains côtés en fait « un assureur en dernier ressort ». Il reste que dire cela conduit à remettre fondamentalement en cause les conceptions libérales qui prévalent, et notamment la diabolisation de la dette publique résultant des accords de Maastricht et de leurs suites et la

question du rôle de la politique monétaire comme garant de la cohésion de la société dans son ensemble. La dette publique n'est pas, contrairement au discours libéral, une charge pesant sur les générations futures, elle est une dimension de la chaîne de solidarité intergénérationnelle.

Il y a bien derrière cette idée de cantonnement de la dette de lourds débats.

PYC

Argent public

France Stratégie confirme l'inefficacité du CICE

France Stratégie¹¹ a publié ce 16 septembre la synthèse¹² des travaux d'approfondissement sur l'évaluation du CICE, confirmant une fois de plus l'inutilité d'un dispositif qui a tout de même résisté à l'épreuve de l'évaluation.

Qu'est-ce que le CICE ?

Pour rappel, le CICE consistait à rembourser aux entreprises un pourcentage des salaires bruts jusqu'à 2,5 Smic sous forme de crédit d'impôt. C'était 4 % en 2013, puis 6 % de 2014 à 2016, 7 % en 2017 avant de revenir à 6 % en 2018. À partir de 2019, il a été remplacé par une exonération de 6 points (6 % du salaire brut) de cotisations sociales jusqu'à 2,5 Smic. L'objectif était double : cela permettait à la fois de faire le cadeau au patronat en temps réel et de pérenniser le dispositif. Ces exonérations coûtent environ 20 milliards d'euros chaque année aux finances publiques. L'idéologie qui guidait François

Hollande et qui continue de guider son successeur est simple : « *Le problème de l'emploi, c'est le coût du travail. Baissez les charges et les entreprises embaucheront.* » Une fois de plus, les faits tordent le cou à cette théorie.

Un coût exorbitant pour des effets plus que limités

Pour France Stratégie, qui se base sur les études qu'il a commandées et financées, conclue que « *l'effet total reste estimé à 100 000 emplois environ, ce qui est faible, rapporté au coût du CICE* ». En effet, le CICE a coûté près de 90 milliards d'euros en cinq ans, soit 18 milliards d'euros par an. Selon la synthèse de France Stratégie, les emplois créés sont concentrés dans les entreprises indépendantes. L'effet sur l'emploi ainsi que l'investissement est nul dans les grands groupes.

De la mauvaise utilisation de l'argent public

Dépenser près de 20 milliards d'euros de la sorte chaque année dans un

contexte de réduction des dépenses publiques a de quoi surprendre. En tenant compte de l'hypothèse de cette étude de 100 000 emplois créés ou sauvés, le coût par emploi pour les finances publiques est de 180 000 €. En prenant l'hypothèse haute qu'un fonctionnaire « coûte » 60 000 € par an, redéployer ces 18 milliards d'euros aurait pu permettre d'embaucher 300 000 fonctionnaires.

La crise sanitaire a bien montré les besoins dans le secteur hospitalier, mais cela vaut également pour l'éducation, la justice... sans parler des besoins immenses pour réussir la transition écologique. La création directe d'emploi, si elle est de surcroît adossée à une véritable planification, est le meilleur outil pour assurer cette dernière. L'effet aurait donc été triple sur l'emploi sans compter les effets bénéfiques de ces emplois sur la qualité des services publics et la réduction des inégalités qui en découle.

Alors que le gouvernement s'apprête à acter les réductions d'impôts sur la

11. France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre, notamment en charge de l'évaluation des politiques publiques.

12. <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-cice2020-16septembre-final18h.pdf>

production annoncés dans le « plan de relance », la lecture de cette synthèse devrait lui rappeler à quel point ces cadeaux aux entreprises sans contre-

parties sont nocifs du point de vue économique et social.

Bien au contraire, le gouvernement doit prendre acte de l'inutilité du CICE

et revenir sur les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises en lieu et place du CICE.

VP

Emploi

Le travail détaché en France : quelques éléments de chiffrage

La question du travail détaché revient régulièrement dans l'actualité. Il convient de regarder de plus près ce phénomène afin d'essayer d'avoir une vision plus claire de ce qu'il représente.

Dans son rapport public annuel 2019 de février 2019, la Cour des comptes indique au sujet du travail détaché entre autres que « *l'usage est en croissance mais mal connu en termes statistiques* ». ¹³

Cependant si l'on se réfère à l'étude de la commission européenne de 2016 ¹⁴, quelques précisions nous sont apportées :

- avec 203 019 travailleurs détachés reçus, la France se classe au deuxième rang européen derrière l'Allemagne qui elle en reçoit plus du double 440 065 ;
- pour les travailleurs détachés envoyés c'est la Pologne avec 513 972 salariés qui arrive en tête. 50 % de ces travailleurs envoyés le sont en Allemagne. Ensuite il y a l'Allemagne avec 260 068 salariés envoyés, puis vient l'Espagne avec 147 424 et la France, 135 974.

Après cette vision globale, regardons plus précisément le cas de la France.

Les salariés détachés envoyés

L'étude de 2016 de la commission européenne indique que les salariés français détachés dans des entreprises étrangères le sont principalement dans 5 pays européens : La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume Uni, l'Italie. Ces 5 pays représentent 69,4 % du total.

Par ailleurs, le rapport de la Cour des comptes pointe une pratique particulière : celle des salariés français détachés en France par des entreprises étrangères. « *Le cas des salariés de nationalité française détachés par des entreprises d'autres États membres pour travailler en France mérite une attention particulière. Selon les données détaillées examinées lors de l'enquête, cette situation concerne 43 750 personnes (8,5 % des travailleurs détachés). 21 % d'entre eux sont employés par des sociétés allemandes et 55 % par des entreprises luxembourgeoises, monégasques ou suisses.* » Sans doute serait-il utile d'avoir plus de précisions sur les conditions, et les raisons de ces détachements.

Les salariés détachés reçus

Dans son rapport, la Commission européenne estime que le nombre de salariés détachés en France est de

0,8 % de la population active. Ils proviennent principalement de Pologne (15,3 %), d'Espagne (13,9 %), de Belgique (13,8 %), d'Allemagne (12 %), d'Italie (9,8 %), du Luxembourg (8,8 %). En revanche, le rapport de la Cour des comptes, reprenant en le pondérant le chiffre de la Direction générale du travail, avance le chiffre de 2 %.

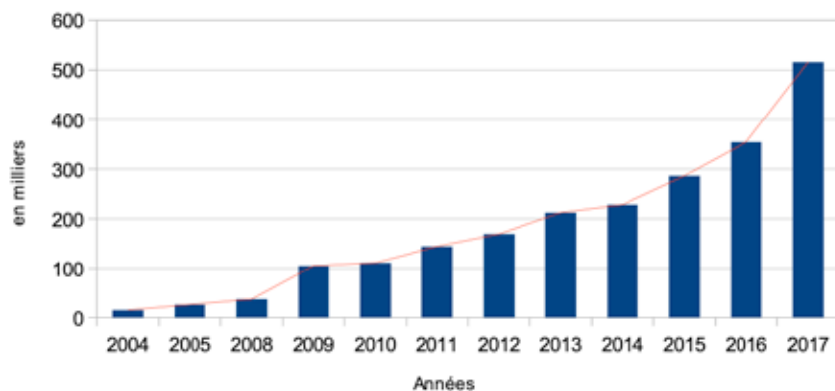
Géographiquement, sur les dix premiers mois de 2017, deux tiers d'entre eux étaient accueillis dans 5 régions : le Grand-Est avec 75 276 salariés, l'Île-de-France, avec 63 029 salariés, PACA, avec 56 294 salariés, Auvergne-Rhône-Alpes, avec 54 531 salariés, Hauts-de-France avec 48 204 salariés. C'est en Corse et en Bretagne qu'il y a le moins de salariés détachés reçus. Sur les 5 régions accueillant le plus de salariés détachés, 4 régions sont frontalières. En termes de secteurs d'activité, il y a une modification dans la structure. Alors qu'en 2015 le BTP était le premier employeur de salariés détachés, l'intérim arrive en première place en 2017 avec 144 000 salariés détachés, puis vient l'industrie (101 000), le BTP (68 500), et les prestations intragroupes (48 000) en nette augmentation.

Lorsque les salariés de l'intérim sont reclassés par secteurs d'activité, on

13. Source : Rapport public annuel 2019 – février 2019

14. Source : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20171012STO85930/travailleurs-detaches-les-chiffres-et-la-reforme-info-graphie>

Évolution du nombre de salariés détachés



s'aperçoit que le travail détaché est concentré et occupe une place importante dans l'agriculture où les salariés détachés représentent environ 21,9 % du total de l'emploi, le BTP (5,7 %), l'industrie (2,2 %). On voit donc qu'il y a eu un glissement dans le recours aux travailleurs détachés notamment dans le BTP qui les recrute de moins en moins directement mais passe par les agences d'intérim qui fait que le nombre de salariés détachés dans le BTP ne baisse pas comme pourrait le faire croire les statistiques brutes.

Le recours aux travailleurs détachés prolonge celui de l'externalisation pratiquée par les entreprises. C'est un moyen de faire encore plus pression sur les salariés et instaurer une concurrence entre eux pour tirer vers le bas les conditions sociales d'emploi. Ce phénomène prend de l'ampleur d'année en année. Si l'on reprend les données de la Direction générale du travail, on obtient pour la France la courbe ci-dessus. Il est indispensable que syndicalement nous nous emparions de cette

situation et cela pour deux raisons au moins :

- socialement : pour éviter de mettre les salariés en concurrence, il nous faut exiger que l'ensemble des conditions d'emploi soient les mêmes pour tous les salariés exerçant leur travail pour une même entreprise, quelle que soit sa nationalité ou l'entreprise titulaire du contrat de travail. Nous avons un outil pour cela : la sécurité sociale professionnelle et le statut du travail salarié ;
- économiquement : à la concurrence sociale vient s'ajouter la concurrence socialo-fiscale en l'absence d'harmonisation européenne. Il serait normal que les entreprises payent l'ensemble des cotisations sociales pour tous les salariés qui travaillent pour elles. On ne dispose pas encore d'étude permettant de chiffrer le manque à gagner pour les comptes de la Sécu du recours croissant au travail détaché.

Jean-François Soury

Flexibilité

Déréguler le marché du travail pour favoriser l'emploi : une idée de moins en moins consensuelle

Une publication italienne montre que les mentalités évoluent concernant la flexibilisation du travail.

Dans un document de travail publié récemment¹⁵, trois chercheurs italiens synthétisent les résultats d'études sur les effets des politiques de dérégulation

du marché du travail. Sur les 53 articles retenus par eux, parus entre 1990 et 2019 et concernant une diversité de pays, la très grande majorité – 38 (72 %) – conduisent à rejeter ou ne permettent pas de soutenir l'idée « consensuelle » selon laquelle les législations protectrices de l'emploi auraient un effet négatif en termes de

chômage. Les auteurs soulignent que ces dernières années, les principales institutions soutenant ce « consensus » – le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale – ont elles-mêmes « reconnu que les travaux empiriques disponibles ne confirment pas qu'une plus grande flexibilité améliore la performance du marché du travail ». Ils notent aussi « la prolifération

15. Cf. Emiliano Brancaccio, Fabiana De Cristofaro, Raffaele Giammetti (2020), « No Consensus In The IMF-OECD 'Consensus' : A Meta-Analysis On The Employment Impact Of Labour Deregulations », *Quaderno di ricerca*, n° 445, July, Università Politecnica delle Marche, Dipartimento di Scienze Economiche e Sociali.

de thèses nouvelles » sur la question. En particulier, la flexibilisation de l'emploi serait de plus en plus appréhendée par la communauté scientifique comme une source d'inégalités et non pas de croissance économique. Un nouveau « consensus » serait donc peut-être en train d'émerger. Les auteurs ne s'interrogent cependant pas sur la signification

de ces évolutions. Difficile en effet de croire que les trois institutions précitées seraient en passe de rejoindre le camp des travailleurs...

Notons que dans une grande partie de leur *working paper*, ils s'assurent de l'inexistence de certains « biais » qui pourraient conduire à mettre en cause leur sélection d'articles. Par exemple,

il est établi qu'un projet d'article sera d'autant plus facilement accepté pour publication par une revue académique qu'il est écrit par un auteur renommé (biais d'autorité), qu'il tend à vérifier la thèse dominante (biais de confirmation), etc.¹⁶ N'oublions en effet pas que la recherche est une pratique hautement « communautaire ».

Pluralisme de la presse

La liquidation des sociétés d'agences de diffusion porte atteinte à l'accès à l'information

Au sortir du confinement, dans une logique organisée de préparation à l'ouverture à la concurrence, la liquidation de Presstalis et ses filiales a été annoncée, laissant des centaines de salariés sur le carreau.

Imaginez-vous un jour pouvoir dire qu'une partie de la France ne reçoit plus de quotidiens nationaux ni de magazines depuis plus de quatre mois ? Cela semble irréel dans un pays démocratique, car cela toucherait aux fondements même de cette démocratie, nourrit par le pluralisme de la presse et l'accès à l'information.

C'est pourtant ce qui est en train de se passer en ce moment même, à Marseille et dans ses alentours, dans un mutisme médiatique très inquiétant. Pourtant Emmanuel Macron disait le 3 mai sur Twitter : « La liberté de la presse est garante de la vie démocratique. L'accès à une information libre et transparente, permettant le débat, est clé en cette période. » Cette déclaration dix jours avant l'annonce de la liquidation de Presstalis, et de ses filiales

en région les SAD (sociétés d'agences de diffusion) sans reprise d'activité, a visiblement été vite oubliée.

Liquidation sans reprise d'activité illégale mais bien réelle

Après avoir travaillé durant le confinement dans des conditions sanitaires mauvaises (des masques la première semaine, puis seulement un peu de gel distribué), les salariés des SAD ont appris leur liquidation sans poursuite d'activité un jour après la levée du confinement, le 12 mai 2020. Cela fait ainsi 512 personnes licenciées, en remerciement pour les bons et loyaux services effectués. Cette non-continuité d'une activité essentielle et relevant d'une mission de service public est illégale. De plus, cela relève d'une stratégie consciente des plus gros propriétaires de presse (Niel pour *Le Monde*, Dassault pour *Le Figaro* notamment), préparant l'ouverture à la concurrence en 2023 et la fin de la loi Bichet, afin de ne plus mutualiser la distribution de la presse, et ainsi de se distribuer seuls.

Au-delà de ces licenciements, qui sont toujours rappelons-le, un traumatisme

pour des salariés travaillant parfois depuis de longues années dans la même entreprise. Il y a toute une filière qui se retrouve en grave difficulté. Les chauffeurs, mais aussi les kiosques, qui, après avoir subi de plein fouet le confinement se retrouvent pour la plupart fermés dans les Bouches-du-Rhône et aux alentours de Toulon, faute de marchandises, avec une baisse de chiffre d'affaires énorme. Ce sont ainsi des centaines d'emplois qui sont remis en cause. Et France Messagerie (ex-Presstalis) joue le pourrissement de la situation, dans l'indifférence générale ou presque.

Face à l'abandon patronal, l'inventivité ouvrière

Dans le contexte d'une adversité patronale extrême et jusqu'au-boutiste, les réactions des salariés des SAD ont été diverses. Dans certaines d'entre elles (les moins structurées syndicalement), les salariés ont décidé de sauver le maximum d'emplois avec une reprise d'activité par des repreneurs privés, souvent avec des conditions sociales largement revues à la baisse. Cependant dans certaines régions, comme à Marseille notamment,

16. Cf. par exemple Serge Larivée, Carole Sénéchal, Zoé Saint-Onge, Mathieu-Robert Sauvé (2019), « Le biais de confirmation en recherche », *Revue de psychoéducation*, n° 1, vol. 48.

aucun repreneur ne s'est positionné pour la reprise des mandats. C'est face à cet abandon patronal que les salariés des SAD de Marseille et Lyon (les deux plus grosses SAD en termes d'effectifs mais aussi les mieux structurés syndicalement), soutenus par leurs UD respectives, ont proposé une reprise d'activité sous forme de Scic. Afin de préparer cette reprise d'activité en Scic, une période transitoire (plus communément appelée régie) est normalement prévue afin d'assurer une continuité de l'activité. Alors qu'une régie a été mise en place à Lyon, l'activité n'a toujours pas pu reprendre à Marseille. De nombreux problèmes, concernant le bail de l'entrepôt, mais aussi les réelles réticences des messageries (France Messagerie et Messagerie lyonnaise de presse), ont pour le moment empêché la mise en place de cette dernière sur le secteur. Face à cela, les salariés de la SAD de Marseille ont cependant regorgé d'inventivité afin de désamorcer les différents problèmes et ainsi espérer un débouché rapide à ce blocage qui n'est pas de leur ressort. En effet, outre l'adversité patronale, les salariés ont été confrontés durant leur lutte à d'autres adversaires plus pernicious : une partie des médias¹⁷, ainsi que certains représentants des diffuseurs de presse (kiosques). Ces derniers leur reprochant de manière diffamatoire d'être en grève, ou de bloquer volontairement

la distribution de la presse. Cette entreprise de déstabilisation mensongère peut cependant également être perçue comme l'illustration d'une réelle peur de la part des classes dominantes face à la puissance syndicale et ouvrière lorsqu'elle se structure et se défend face à un patronat qui se veut et se pense hégémonique dans la société néolibérale actuelle.

Concernant le projet de Scic, des avancées réelles sont en cours à Marseille. Des collectivités territoriales commencent à intégrer le projet (comme la mairie de Port-de-Bouc qui a donné un accord de principe). Cependant, la pérennité du projet reste substantiellement politique car elle est rattachée à l'attribution des mandats. Un projet viable a été réfléchi en intégrant les anciens mandats de la SAD de Marseille (Toulon, Fréjus, Avignon, Marseille), la revendication de ce périmètre n'a donc rien d'anormal. Cependant les messageries qui attribuent les mandats, dans une volonté probable de fragilisation du projet des salariés, ne souhaitent pas attribuer tous les anciens mandats à la Scic, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité future.

Une situation remettant en cause les bases de la démocratie

Comme nous l'avons vu la situation est donc complexe, et les futures étapes pour la constitution de la Scic seront encore

probablement semées d'embûches. Cependant alors que le gouvernement a annoncé fin août des aides pour la presse élevée à 483 millions d'euros sur deux ans, il est invraisemblable que la situation marseillaise s'enlise de la sorte. Cette situation révèle, en effet, les graves atteintes à la pluralité de la presse, à l'accès à l'information et donc à la démocratie qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans notre pays. L'indifférence généralisée et le manque de réaction politique à cette situation semblent encore même plus graves que la situation elle-même. En effet, l'accès à l'information plurielle est le fondement même de notre démocratie. Et toute remise en cause est très dangereuse pour cette dernière.

La solution du numérique n'est pas pérenne, car il ne peut pas se substituer entièrement au papier pour plusieurs raisons. C'est tout d'abord économiquement non viable (actuellement 70 % des recettes des quotidiens se font sous le format papier). Mais c'est ensuite anti-démocratique, car *quid* des personnes sans accès au numérique, ou encore des régions en zone blanche n'ayant pas accès à internet, ou ayant un débit insuffisant ?

La situation actuelle est grave, il convient de le savoir et de mettre tout en œuvre afin de lutter contre cette situation inacceptable.

Willy Gibard

17. Par exemple : *La Provence*, 12 août 2020, « Marseille : Les marchands de journaux veulent être entendus, le blocage de la distribution par la CGT dans le département les met à l'agonie. », www.laprovence.com/Article/edition-marseille/6075401/les-marchands-de-journaux-veulent-etre-entendus.html.



Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf) (https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital



Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 64,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une perte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 2,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, lefficace mais précaire

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. Une estime sa contribution à l'emploi très faible comparé au coût social du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût de capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 10 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la Note éco n° 101, « Le coût budgétaire du capital »

À lire

Où va l'argent des pauvres

Colombi D. (2019), Payot

S'il est bien un sujet qui agite les plateaux TV, c'est celui de l'argent des pauvres. Chaque rentrée scolaire est l'occasion de rappeler les pauvres à l'ordre : l'allocation qui vous est versée ne doit pas servir à acheter une TV ou une PS4. On retrouve le fantasme bien ancré de l'assisté qui vivrait la *dolce vita* grâce aux prestations sociales. Mais finalement, où va vraiment l'argent



des pauvres ? Et pourquoi se pose-t-on la question alors que l'on a tendance collectivement à être fasciné par la consommation ostentatoire des riches ? Pourquoi ces droits sociaux sont-ils si souvent perçus comme des dons de la part de la collectivité ? De qui parle-t-on quand on parle « des pauvres » ? L'ouvrage de Denis Colombi répond avec une grande clarté à toutes ces questions et ouvre des perspectives sur d'autres. Il revient notamment sur l'humiliation ressentie par les bénéficiaires des minima sociaux, sans cesse reproduite (il parle judicieusement de « *classe humiliée* »). Il rappelle la part très faible des « *revenus arbitrables* » des plus défavorisés, l'essentiel servant aux besoins de base. Loin des clichés, Colombi dissèque la pauvreté et bat en brèche les idées reçues à son sujet. Pour ce simple état des lieux descriptif, son ouvrage mérite lecture. Mais Colombi va un cran plus loin : il interroge l'utilité sociale de la pauvreté. Finalement, à qui profitent les pauvres ? À la finance d'abord (les agios sont d'abord payés par les pauvres), au patronat également (les emplois les plus difficiles et dévalorisés socialement sont occupés par les plus pauvres). Sur les propositions pour en finir avec la pauvreté, on peut amener des désaccords. Sans doute l'auteur minimise-t-il l'importance d'une politique visant le plein-emploi pour éradiquer la pauvreté. Sans doute aussi fait-il trop peu de cas à la question de la revalorisation des minima sociaux et du salaire minimum. Il n'en reste pas moins un ouvrage d'une grande clarté, avec un véritable effort de vulgarisation sur une question qui déchaîne les passions. Un bel ouvrage pour toutes celles et tous ceux qui veulent en finir avec les préjugés sur la pauvreté et la rhétorique fallacieuse de « l'assistanat ».

MC

Repères statistiques

Salaires

→ **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2017)

- ensemble: 1845 €;
- femmes: 1715 €;
- hommes: 1943 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F: 2069 €; H: 2488 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic mensuel net**: 1 185,35 € (7,82 € l'heure)

→ **Smic mensuel brut**: 1 539,42 € (10,15 € l'heure)

→ **Pension des retraites**: 1 432 € en 2018 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).

→ **RSA « socle »**: 564,78 € pour une personne seule, 847,17 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

→ **Emploi total**: 27 176 000 en 2019

→ **Emploi salarié**: 23 876 000 en 2019

→ **Emploi à temps partiel**: 4 906 000 en 2019

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 495 000 en 2019

→ **Sous-emploi salarié***: 1 455 000 en 2019

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

→ **PIB**: 2 425,7 Mds € en 2019

→ **Consommation des ménages**: 1 253,2 Mds € en 2019

→ **Investissement des entreprises**: 310,4 Mds € en 2019

→ **Dividendes versés** (par les SNF): 201,5 Mds € en 2019

→ **Budget de l'État**: 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette: 40,42 Mds €

→ **Recettes nettes de l'État**: 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont:

- **impôt sur le revenu**: 72,6 Mds €;
- **impôt sur les sociétés**: 31,8 Mds €;
- **TVA**: 129,2 Mds €.

→ **Exportations**: 508,0 Mds € en 2019

→ **Importations**: 566,9 Mds € en 2019

→ **Solde du commerce extérieur**: - 58,9 Mds €